



# *La Présidence De la Polynésie française*

---

BUREAU DE LA COMMUNICATION  
Communiqué de Presse  
*Mercredi 17 décembre 2014*

---

## **Point sur la situation de l'APRP**

L'APRP est une entreprise de droit privé bénéficiant de subventions de la Polynésie française via le Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (FIPTH).

La gestion de ce fonds est assurée par la Direction du travail. Les modalités d'intervention sont définies par le code de travail qui stipule la signature d'une convention d'objectifs entre la société bénéficiaire et le Pays pour l'obtention d'un agrément permettant la prise en charge partielle (80%) du salaire des travailleurs reconnus handicapés.

Pour diverses raisons internes à l'APRP le règlement des subventions 2014 a enregistré un certain retard.

Cette situation est en voie de résorption et les mandats en cours doivent permettre le règlement de l'intégralité des arriérés de salaires dans les jours à venir.

Il reste que l'APRP rencontre des difficultés structurelles qu'il lui appartient d'analyser de façon à permettre la mise en œuvre de mesures d'assainissement ayant pour objectif de pérenniser l'activité de l'entreprise.

-0-0-0-0-0-